

DECISION DU MAIRE
15 mars 2024
2024-005

Délégation de fonction pour représenter la commune en justice
Affaire SOULES William

Le Maire de Châteauneuf-sur-Isère,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 énumérant les domaines faisant l'objet d'une délégation au Maire ;

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR : IOCB1210275C du 6 avril 2012 relative à la capacité à ester en justice au nom de la commune ;

Vu la convocation à comparaître en qualité de victime à l'audience du Tribunal Judiciaire de Valence du 20 mars 2024 à 10h, sous la référence Parquet 22244-38.

DECIDE

De déléguer à Jean-Paul PERRET, sixième adjoint, la représentation de la commune lors de l'audience du 20 mars 2024 à 10h concernant l'affaire SOULES William.

A Châteauneuf-sur-Isère, le 15.03.2024

Le Maire,
Frédéric VASSY



Télétransmission le 15/03/2024
Mise en ligne le 15/03/2024